SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

Handicapés

PREMIER MINISTRE

Secrétariat d'état chargé
des personnes handicapées

Arrêté du 7 mars 2019 portant désignation des membres de la commission pour l'évolution du braille français

NOR : *SSAA1930085A*

La secrétaire d'État chargée des personnes handicapées,

Vu le décret n° 2015-626 du 5 juin 2015 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville ;

Vu l'arrêté du 20 février 1996 créant une commission permanente chargée de la normalisation du braille français,

Arrête :

Article 1er

Mme Françoise Magna, inspectrice pédagogique et technique des établissements pour jeunes aveugles et déficients visuels, est nommée, pour une durée de trois ans, présidente de la commission pour l'évolution du braille français.

Article 2

Sont nommés, pour une durée de trois ans, membres de la commission pour l'évolution du braille français :

- en qualité de professeurs de l'Institut national des jeunes aveugles : Mme Amina Abaoui et M. Stéphane Hagues ;
- en qualité de professeurs d'établissements privés ou publics départementaux d'enseignement pour déficients visuels, adhérents de la Fédération pour l'insertion des sourds et des aveugles de France : Mme Carine FAURE et M. Christian Gayral ;
- en qualité de professeurs spécialisés pour déficients visuels désignés par le ministère de l'éducation nationale : Mme Anne Chotin et Mme Sandra Harel ;
- en qualité de représentant du groupement des professeurs et éducateurs d'aveugles et amblyopes : M. Eric Obyn ;
- en qualité de représentants de l'association Valentin-Haüy : Mme Céline Bœuf et M. Alain Hérendi ;
- en qualité de représentant de l'association « Le Livre de l'aveugle » : M. Robert Pradère ;
- en qualité de représentants de centres de transcription braille : M. Jean-François Colas et M. Yves Dunand ;
- en qualité de représentants d'associations pour aveugles de pays francophones : Mme Thi Hanh Fleuret et Mme Christine Cloux, Fédération suisse des aveugles et malvoyants ; Mme Bénédicte Frippiat, Confédération belge pour les aveugles et malvoyants ; M. Rachid Rifai, Association marocaine pour la réadaptation des déficients visuels.

Article 3

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 mars 2019.

Pour la secrétaire d'État chargée
des personnes handicapées et par délégation :
Le directeur général de la cohésion sociale,
JEAN-PHILIPPE VINQUANT